



Redaction d'un courrier suite a des allégations mensongères d'une

Par **LUCIELLE**, le **28/11/2015** à **23:43**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Enseignante une collègue m'a agressée sans témoins me disant de façon très virulente: "tu m'as agressée devant les élèves, je vais porter plainte, faire un rapport au directeur" puis est repartit sans que je puisse répondre. Or pas un instant je n'ai parlé à cette personne ce jour là. Un peu plus tard j'ai croisé le directeur qui m'a dit de façon sèche que "Mme" X" s'est plainte que je l'ai agressée devant les élèves", elle ne m'a presque laissée m'exprimer. Je n'ai pu que lui dire que "cette collègue ment" puis le proviseur est passé devant ma classe et j'ai fait un malaise. J'en ai lui en fait part elle m'a répondu radoucie qu'ils étaient capable de faire la part des choses... Qu'elle ferai une réunion pour qu'on s'explique. Qu'il lui arrive souvent d'avoir à gérer des personnes agressives, qu'il faut prendre sur soi. Ce n'est pas la première fois que cette collègue agit ainsi, mais là je pourrai avoir des preuves, des élèves, ont -elles le droit de témoigner?
Le soir le médecin a constaté que j'ai fait un malaise du au stress et m'a mis en arrêt. Quels conseils pour mettre tous les éléments importants dans un courrier dont le fait que le directeur m'a annoncé les propos mensongers de cette collègue. Car cette collègue ment.
Comment dois-je écrire un courrier au proviseur pour me défendre face à ces accusations mensongères?
MERCI
marque de politesse [smile4]

Par **ASKATASUN**, le **29/11/2015** à **08:29**

Bonjour,
[citation]Ce n'est pas la première fois que cette collègue agit ainsi, mais là je pourrai avoir des preuves, des élèves, ont -elles le droit de témoigner?[/citation]
Donc vous n'avez aucune preuve puisqu'en application des articles 201 et 205 du Code de procédure civile un

mineur ne peut être entendu en qualité de témoin et ne peut attester.rn[citation]Comment dois-je écrire un courrier au proviseur pour me défendre face à ces accusations mensongères?[/citation]rnSi vous voulez vous défendre efficacement et faire cesser ce jeu malsain de votre collègue portez plainte contre elle sur le fondement de l'article 226-10 du Code Pénal qui stipule : " La dénonciation, effectuée par tout moyen et dirigée contre une personne déterminée, d'un fait qui est de nature à entraîner des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires et que l'on sait totalement ou partiellement inexact, lorsqu'elle est adressée soit à un officier de justice ou de police administrative ou judiciaire, soit à une autorité ayant le pouvoir d'y donner suite ou de saisir l'autorité compétente, soit aux supérieurs hiérarchiques ou à l'employeur de la personne dénoncée, est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.rnLa fausseté du fait dénoncé résulte nécessairement de la décision, devenue définitive, d'acquittement, de relaxe ou de non-lieu déclarant que la réalité du fait n'est pas établie ou que celui-ci n'est pas imputable à la personne dénoncée.rnEn tout autre cas, le tribunal saisi des poursuites contre le dénonciateur apprécie la pertinence des accusations portées par celui-ci"rnMais tant que tout cela est verbal, il ne faut pas trop y porter attention.

Par **LUCIELLE**, le **29/11/2015 à 13:28**

Bonjour, merci de votre message qui me permet d'être informé : des élèves mineures ne peuvent pas être témoins. Effectivement tout cela est oral, mais dans ce lycée cette collègue - voire une autre dans le passé- agit ainsi :- explication- le lycée est divisé sur 2 lieux différents à 3 kilomètres l'un de l'autre. Je n'ai jamais eu de problèmes conflictuels avec aucun des 4 proviseurs précédents : des remarques et une notation élogieuse. Le proviseur suivant arrivé depuis 7 ans environ, actuellement en arrêt maladie pour un cancer depuis environ 3ans, elle – c'est une femme- conduit l'établissement sans venir dans la parti du lycée où j'enseigne. Suite aux remarques dégradantes et inappropriées, sur mes fiches de notation que j'arrive parfois à lui faire réviser, lors d'un rendez vous quand je lui ai demandé des explications cette proviseur m'a déclaré : qu'elle a ses sources, que l'on lui a dit... -et ma notation est en fonction de cela- Actuellement nous avons un proviseur par intérim mais qui est « guidé »par le proviseur en arrêt qui habite dans l'établissement. rnDonc cela ce passe comme ça les collègues qui ont dénoncé, à partir d'un faits réel et qui ont brodé autour de ce faits des mensonges ou comme c'est le cas aujourd'hui, la délation mensongère avec le mensonge énorme de cette collègue qui a dit que je l'ai agressé, ces professeurs sont non seulement écoutés mais sont mieux notés par le proviseur, passent en hors classe ! rnPourriez-vous me conseiller ? Il me semble que je devrais demander dans un courrier au proviseur par intérim,demander elle a un rapport écrit des menaces et des plaintes que profère cette collègue à mon encontre. – ce qui peut-être possible-Comment je peux écrire cela ?rnMerci beaucoup de votre réponse,rnLucielle

Par **morobar**, le **29/11/2015 à 16:12**

Bonjour,rnEvitez de coller des pavés aussi illisibles, et restez concise.rnPour le moment à vous lire, il ne s'est rien passé, à part un accrochage avec une collègue faisant état d'une remontrance.rnIl sera temps de demander quelque chose si l'affaire persiste.

Par **ASKATASUN**, le **29/11/2015** à **16:47**

[citation]Pour le moment à vous lire, il ne s'est rien passé, à part un accrochage avec une collègue faisant état d'une remontrance[/citation]rnIl s'est passé ça :[citation]Enseignante une collègue m'a agressée sans témoins me disant de façon très virulente:"tu m'as agressée devant les élèves, je vais porter plainte, faire un rapport au directeur" puis est repartie sans que je puisse répondre[/citation]rnIl est donc rapporté un fait d'agression verbal, qui si l'on en croit LUCIELLE n'existe pas car elle indique[citation]Or pas un instant je n'ai parlé à cette personne ce jour là.[/citation]rnCertes à ce stade pas de quoi en faire une montagne, mais si le fait d'agression verbal est totalement imaginaire, une sérieuse mise au point avec la direction de l'établissement s'impose en revenant sur cette allégation et en faisant comprendre à l'affabulatrice qu'un sérieux retour de bâton est à prévoir si elle persiste dans son attitude mythomane.rn[citation]Pourriez-vous me conseiller ? Il me semble que je devrais demander dans un courrier au proviseur par intérim,demander elle a un rapport écrit des menaces et des plaintes que profère cette collègue à mon encontre. – ce qui peut-être possible-Comment je peux écrire cela ? [/citation]rnEffectivement, sans être revancharde, ne laissez pas passer ce fait. Demandez un entretien avec le proviseur intérimaire pour savoir quelle démarche votre collègue a engagée à votre encontre. Vous aviserez ensuite.

Par **LUCIELLE**, le **29/11/2015** à **16:55**

Merci de votre réponse, de vos précisions,je vais réfléchir à mettre en forme un courrier.rnrnLucielle

Par **LUCIELLE**, le **01/12/2015** à **15:25**

Bonjour,rn Merci de vos précieux conseils. Précisions:je ne peux pas laisser passer ce fait qui va peut être me permettre enfin de dénoncer ce système de délation. Je pense qu'il faut j'écrive un courriel, l'expérience avec le proviseur et celui par intérim, me montre tout reste caché, cela fait des années que je subis des « on m'a dit que vous faites» on me culpabilise, ma santé et ma carrière en pâtit. D'ordinaire on me donne que des demi-indications sur « que j'aurai fait » on prend un fait réel et des mensonges autour, jusqu'à présent il était impossible pour moi de me défendre.Là ce fait probant, 1. Cette collègue m'a agressé verbalement vers 8h 10 - 2. Le proviseur très mécontent environ 20 minutes plus tard m'a clairement fait part oralement des mêmes propos « Mme M m'a dit que vous l'avez agressée devant les élèves ». Le proviseur/intérim m'a dit aussi qu'elle organiserait une réunion à ce propos. rnCopie du courriel du 27 /11 envoyé au proviseur: rnLe 27 Décembre je ne présenterai pas en cours ce vendredi 27 Novembre 2015 car je suis malade, suite aux propos et a l'agression que j'ai subit par Mme Marchioli. J'ai une poussée hypertensive sévère à 18h30 hier j'avais encore 17. 10 d'hypertension et un blocage des glandes surrénales dut au stress: ce qui explique le fait que lorsque je vous ai rencontré hier matin je vous ai fait part d'un malaise et je vous avais dit que je n'avais plus de salive.rn Je compte bien vous donner rapidement plus de précisions, dès que mon état me le permettra.